

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver IMMÉDIATEMENT le concentré de la peau ou des yeux. Après utilisation, se laver les mains et les autres parties exposées de la peau. Ne pas respirer les bruines de pulvérisation. Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et une protection oculaire (lunettes de protection ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée ou du cockpit fermé pendant l'application.

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Appliquer seulement sur les cultures agricole si le risque de dérive vers des aires d'habitations et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Pas d'antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans

les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Élimination des produits inutilisés ou superflu

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide Rexade A est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans les cultures de blé de printemps, de blé dur et de blé d'hiver. L'herbicide Rexade A se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme.

On DOIT appliquer l'herbicide Rexade A tôt en postlevée, aux pousses principales de mauvaises herbes en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Rexade A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Rexade A freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Rexade A est une combinaison d'herbicides du Groupe 2 et du Groupe 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 tue les plantes sensibles en détraquant leur croissance normale.

MISES EN GARDE GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Rexade A ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive. Voir la section « mises en garde environnementales » de cette étiquette.

Rotation des cultures

Les champs peuvent être ensemencés 11 mois suivant l'application avec les cultures suivantes : orge de printemps, blé de printemps, avoine, canola, lin, moutarde brune et jaune, Brassica juncea de qualité canola, pois de grande culture et soja ou les champs peuvent être aménagés en jachère d'été. On peut planter des tournesols et des pommes de terre (à l'exception des pommes de terre de semence) 10 mois après l'application de Rexade A et des lentilles 22 mois après l'application.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive. Ne pas utiliser sur le même site pendant des années successives.

Mélanges en réservoir

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive :

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de nettoyage du pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation devrait être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MÉTHODES D'APPLICATION

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer le Rexade A comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

(2) Application aérienne

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'ailes de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur cette étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

HERBICIDE REXADE A UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver

Directives d'application

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées, appliquer l'herbicide Rexade A à un taux de 100 g/ha dans 50 à 100 L par hectare d'eau pour une application terrestre ou dans un minimum de 30 L par hectare pour une application aérienne. Appliquer un surfactant non-ionique à 0,25% v/v (p. ex. Agral 90). Appliquer au printemps à partir du stade de 2 feuilles au stade de fouet dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver (ne pas appliquer sur le blé ayant moins de 2 feuilles). Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active au stade 1-8 feuilles à moins d'indication contraire. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Rexade A

Mauvaises herbes supprimées

luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur)	ortie royale ^{†††}
dracocéphale d'Amérique (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)	lamier amplexicaule (jusqu'au stade du bouton et 15 cm de hauteur)
échinochloa pied-de-coq (1 à 5 feuilles)	chénopode blanc ^{†††}
brome du Japon (1 à 6 feuilles)	folle avoine (jusqu'au stade de 4 feuilles, 2 talles)
renouée liseron	amarante à racine rouge ^{†††}
canola spontané [†] (1 à 6 feuilles)	petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles) ^{†††}
stellaire moyenne (jusqu'à 10 cm)	mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles, <10 cm de haut)
gaillet gratteron ^{†††} (1 à 9 verticilles)	renouée (renouée persicaire), 1 à 5 feuilles)
spargoute des champs (jusqu'au stade de 2 verticilles, <10 cm de hauteur)	bourse-à-pasteur (jusqu'à 30 cm de haut)
saponaire des vaches	tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut)
vergette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur) ^{††††}	lychnide blanche (suppression tout au long de la saison, jusqu'au stade du bouton, moins de 15 cm de hauteur)
sagesse-des-chirurgiens (jusqu'à 10 cm)	érodium ciculaire (jusqu'au stade de 8 feuilles)
sétaire glauque (1 à 5 feuilles)	abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles)
lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur)	

Mauvaises herbes réprimées

brome des toits (2 à 6 feuilles, 4 talles)	kochia à balais ^{††.†††}
chardon des champs (jusqu'à 30 cm de haut, pré-bourgeon)	silène noctiflore (jusqu'à boulochage et 15 cm de hauteur)
pissenlit (semis et rosettes hivernantes de 20 cm ou moins)	soude roulante (jusqu'à 10 cm de haut)
sétaire verte (1 à 5 feuilles)	laiteron potager (jusqu'au stade de 5 feuilles)

[†]Ne supprime pas le canola spontané tolérant à l'Imidazolinone

^{††}Infestations légères à modérées (jusqu'à 150 plantes/m³; jusqu'à 15 cm de hauteur)

^{†††}Y compris les biotypes résistants au Groupe 2

^{††††}Y compris les biotypes résistants aux Groupes 2 et 9

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide Rexade A.
4. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 50 à 100 L de mélange par hectare pour une application terrestre ou 30 L de mélange pour une application aérienne.
5. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Délais d'attente avant la récolte/le pâturage

1. Ne pas couper la culture traitée pour le foin ni y laisser paître les animaux dans les 7 jours suivant l'application.
2. Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 50 jours après l'application.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR : L'HERBICIDE REXADE A + L'HERBICIDE REXADE B

Cultures homologuées

blé de printemps, blé d'hiver et blé dur

Directives d'application

Les mélanges en réservoir de l'herbicide Rexade A avec l'herbicide Rexade B permettent de supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges additionnelles (voir le tableau ci-dessous). Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, directives et restrictions indiquées sur l'étiquette de l'herbicide Rexade A.

L'UTILISATION D'UN ADJUVANT N'EST PAS REQUIS LORSQUE REXADE A EST MÉLANGÉ EN CUVE AVEC REXADE B (2,4-D ESTER)

Période d'application	Produit d'association	Autres mauvaises herbes supprimées
Blé de printemps, blé dur et blé d'hiver: Appliquer au printemps à partir du stade de 2 feuilles au stade de fouet	Rexade B 425 mL/ha	Canola spontané Clearfield (1 à 6 feuilles)
	Rexade B 530 mL/ha*	Tournesol annuel, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, kochia à balais**, moutarde (sauf des chiens et tanaïsie verte), plantain, laitue scariole, herbes à poux, soude roulante, mélilot, radis sauvage,

* Jusqu'à 10 cm de hauteur, jusqu'à 50 plantes par m².

** La suppression peut être réduite dans des conditions fraîches ou sèches et en cas d'infestations fortes de mauvaises herbes.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide Rexade A, continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité requise d'herbicide Rexade B, continuer l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 50 à 100 L de mélange par hectare pour une application terrestre ou 30 L de mélange pour une application aérienne.
6. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et arbustives), les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les fondrières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marécages, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zone tampon sans pulvérisation requise (en mètres) pour la protection d'un:		
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver		1	1	2
Aérienne	Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver	Voilure fixe	5	1	90
		Voilure tournante	5	1	75

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Rexade A est un herbicide à la fois du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Rexade A et à d'autres herbicides des groupes 2 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Rexade A ou les herbicides du même Groupe 2 et Groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve avec des herbicides d'un groupe différent lorsque cela est permis. Pour retarder la résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

181223

Code de l'étiquette : CN-32520-012-F

Remplace : CN-32520-011-F